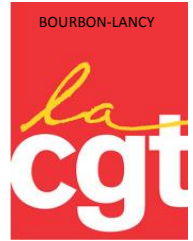




Réunion des Délégués du Personnel

le 31 mars 2015



REVENDEICATIONS DEPOSEES PAR : CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL

Constructeurs européens :

Suite à une enquête de la commission européenne concernant des soupçons d'entente entre constructeurs de poids lourds, est-ce que FPT, IVECO et CNH sont concernés ? Quelles seront les éventuelles conséquences si l'enquête confirme les griefs retenus ?
Ce sujet a été évoqué lors du CE DU 26 mars 2015, et lors des dernières Négociations Salariales.

Effectivement, lors des négociations salariales, nos dirigeants ont abordé le fameux thème de la compétitivité.

Ce à quoi la CGT a répliqué que la compétitivité était un faux prétexte au vue des articles de presse qui dénonceraient d'éventuels arrangements, entre plusieurs constructeurs, sur les prix de vente des véhicules (Les amendes pourraient atteindre 10 % du chiffre d'affaire annuel mondial)

Entretiens professionnels :

Suite à votre réponse lors du Comité d'Etablissement de janvier 2015, nous demandons que les entretiens professionnels commencent rapidement.

Les entretiens professionnels seront mis en place, mais des décrets étaient en attente. Une présentation est prévue lors d'une Commission Formation qui devrait avoir lieu fin avril 2015.

Prime :

Nous demandons que les salariés qui travaillent dans le palettier bénéficient d'une prime mensuelle pour travail en hauteur.

Cette attribution n'est pas prévue.

Aires de repos :

Nous demandons de remplacer les sièges cassés ou manquant dans toutes les aires de repos.

Un point sera fait et les remplacements seront effectués en fonction des besoins. En cas d'urgence, le service PTS doit être informé.

Chariots élévateurs :

Les chariots élévateurs sont-ils équipés d'un système de surveillance ?

Existe-t-il un système autre que la géolocalisation sur les chariots afin de connaître leur position dans l'entreprise à une heure précise ?

Comme déjà indiqué en CHSCT extraordinaire du 15 janvier 2015, les chariots élévateurs ne sont pas équipés d'un système de surveillance (géolocalisation).

WCM :

Pouvez-vous nous confirmer qu'il n'y aura aucune sanction disciplinaire ni entrave au déroulement de carrière pour les salariés qui ne respectent pas les calendriers d'auto-maintenance étant donné que les calendriers ne sont pas aux étapes réelles des machines.

A ce jour, il n'y a eu aucune sanction, mais ces activités doivent être réalisées.

Tous les salariés doivent être impliqués dans le WCM.

Chauffage :

Pour quelles raisons la programmation du système de chauffage a été modifiée ? Nous demandons de maintenir des températures correctes dans les ateliers.

Il n'y a pas eu de modification de programmation sur le chauffage.

Pause casse-croûte :

Pour quels motifs les salariés du montage ont-ils du décaler leur pause casse-croûte le mercredi 25 mars ?

La pause a été décalée pour des raisons d'audit WCM et de parcours programmé. Ce décalage a été annoncé la veille et géré secteur par secteur.